



L'enseignement confessionnel

Het confessioneel onderwijs

224

Salle de manipulation chimique, au collège de Melle.
*Photo extraite d'un livre publié en 1932 et consacré à
« Un siècle d'enseignement libre »*

Scheikundelokaal in het college te Melle.
*De foto komt uit een boek uit 1932 over
« Een eeuw vrij onderwijs »*

© C.R.C.H. Louvain-la-Neuve.

© C.R.C.H. Louvain-la-Neuve.



LES PÉTRISSEURS DE CERVEAUX

Caricature de 1902: **Comment les libéraux voient l'enseignement catholique.**

Karikatuur uit 1902: **Zo zagen de liberalen het katholiek onderwijs!**

Cette illustration vous est offerte par les firmes dont les produits portent le timbre **Artis-Historia**.
Reproduction et vente interdites.

Deze illustratie wordt u aangeboden door de firma's wier produkten het **Artis-Historia** zegel dragen.
Nadruk en verkoop verboden.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Rue Général Gratry, 19
1040 Bruxelles

S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Generaal Gratrystraat, 19
1040 Brussel

L'enseignement confessionnel

224

La liberté d'enseignement

« L'enseignement est libre; toute mesure préventive est interdite; la répression des délits n'est réglée que par la loi. L'instruction publique donnée aux frais de l'Etat est également réglée par la loi ».

Article 17 de la Constitution.

La vie politique belge est marquée par un vieux conflit entre anticléricalisme et cléralisme.

Cette opposition sous-jacente parfois persiste, resurgit pour masquer d'autres antagonismes mais continuera malgré tout à diviser la société en deux camps.

Dans le premier, l'axe essentiel est la religion catholique qui autour d'elle a créé un réseau d'organisations, sociales et culturelles, à caractère confessionnel. L'Eglise est le centre: elle encadre complètement l'individu dans un même contexte philosophique.

Dans l'autre camp, des tentatives analogues furent faites pour s'opposer à l'Eglise ou à la religion ou aux deux à la fois.

Un des points d'accrochage: l'enseignement. Le but de la politique de l'enseignement catholique était de le rendre confessionnel: la religion devait être enseignée explicitement et implicitement.

Les catholiques profitèrent de la liberté d'enseignement prévue par la Constitution en s'assurant une présence au sein de l'enseignement officiel ou en créant un réseau autonome. Ils détermineront les grandes lignes de leur pratique au Congrès de Malines, en 1863-1864-1867, en généralisant l'enseignement privé et en affirmant le rôle supplétif de l'Etat en ce domaine.

Pourtant la liberté d'enseignement avait été votée de justesse, par voie d'amendement. Henri de Mérode,

dans ses **Souvenirs**, écrit: « A la proclamation des résultats par le président, il y a 71 voix contre et 75 voix pour la liberté d'enseignement. Je m'écriai: « Il ne valait pas la peine de faire une révolution ». L'article fut adopté à la majorité de 4 voix. Ainsi, la principale liberté passa par le trou d'une aiguille ».

Un paragraphe, parlant de l'instruction publique donnée aux frais de l'Etat, permettra aux libéraux, et plus tard aux socialistes, d'investir l'enseignement officiel.

Bref, le choix est bien défini: l'école sera l'enjeu des partis politiques prônant désormais des projets de société différents. Ce fut la « guerre scolaire ».

Ce combat idéologique alimentera la mémoire collective et fixera les types sociaux: curé et instituteur dans le village, patrons libéraux à la ville. Chacun utilisera ses moyens de pression, de propagande, de chantage.

Ce sera la chasse organisée à l'enfant.

Pour l'enseignement confessionnel, les notables, le clergé, les congrégations religieuses l'orchestreront en utilisant, suivant les cas, la chaire de vérité, les mandements et instructions au clergé.

Dans l'autre camp, différents moyens sont employés: éviction des cultures ou des demeures par leurs propriétaires; suppression des secours par les bureaux de bienfaisance; voies de fait...

La Belgique vivait sa guerre de religion. Mais tout conflit aboutit à une trêve. Ainsi, en 1958 puis en 1973 et 1975, le pacte scolaire était signé entre les trois partis traditionnels. Son but: contribuer à l'accroissement du bien-être culturel et matériel du pays en lui apportant une extension de l'instruction et la paix scolaire.

P. Orban



La congrégation des pères jésuites a été fondée en 1817 par le chanoine Van Crombrugge, connu surtout pour le rôle qu'il a tenu au Congrès National dans le débat sur la liberté d'enseignement.

Elle ouvrit plusieurs maisons, dont celle de Melle près de Gand.

L'enseignement confessionnel

224

L'enseignement catholique et son expansion

« Les établissements de l'enseignement moyen libre, — collèges épiscopaux, collèges de jésuites, instituts des frères, — sont comme des forteresses sur lesquelles s'appuie l'armée catholique et où se recrute son élite ».

(M. Renkin, lors du Congrès de l'Enseignement moyen de Bonne-Espérance, en 1905).

La singularité de l'enseignement en Belgique repose sur sa grande complexité: deux régimes linguistiques; cinq pouvoirs organisateurs différents: l'Etat, la province, la commune, l'Eglise catholique et des organismes privés. Pour faire face à une telle diversité, on envisagea l'enseignement pluraliste afin d'unifier le système scolaire et de le rendre moins coûteux.

A ceci s'ajoutent les niveaux d'enseignement: le préscolaire, le primaire, le secondaire et le supérieur.

La texture de l'enseignement catholique, appelé aussi enseignement libre, est à l'image de l'enseignement belge. A côté d'un découpage horizontal par niveaux, un autre, vertical, révèle de nombreux pouvoirs organisateurs: les autorités diocésaines, les congrégations religieuses et les comités scolaires.

En 1911, à cause d'une action pédagogique diversifiée, de la multiplication des établissements, du nombre plus important d'élèves, l'enseignement catholique songea à s'unifier par le Conseil Central de l'Enseignement primaire catholique et la Fédération nationale de l'Enseignement moyen catholique; en 1919 s'y joignit la Fédération technique.

L'épiscopat belge parvint à coordonner l'ensemble en s'opposant au risque d'atomisation des structures. Il créa, en 1957, le Secrétariat de l'Enseignement catholique et, en 1972, le Conseil Général.

Une soixantaine d'établissements appartenait au réseau confessionnel, en 1847; 161, en 1911; plus de 600, en 1978. Cette multiplication progressive d'écoles est en relation avec le potentiel humain que représente le personnel religieux mobilisable et disponible rapidement, réserve dans laquelle on peut puiser suivant les circonstances. Les religieuses institutrices représentent, par exemple, près de 60% des effectifs du personnel enseignant dans le réseau primaire en 1900.

Les communautés enseignantes féminines occupent en 1880, 10.924 membres; en 1947, 26.439.

La diminution des vocations entraînera une arrivée massive d'effectifs laïcs et déclencherà un changement dans le fondement de la mission de l'enseignement catholique.

L'enseignement catholique compte aujourd'hui 53% de la population scolaire en Belgique.

P. Orban

A quoi pensent ceux qui combattent l'enseignement libre, qui le représentent comme une source de décadence intellectuelle pour la nation? Il est donc vrai qu'ils ignorent tout ce qu'ils attaquent?

C'est que la lutte qui se livre sur le terrain de l'enseignement n'a pas tant pour but le progrès réel des intelligences que la conquête des âmes. C'est que le but essentiel de nos adversaires est l'affaiblissement, et s'il se pouvait, la destruction de l'esprit religieux.

La liberté d'enseignement est un des plus solides fondements de la liberté de conscience. Et, je n'en veux pour preuve que votre admirable congrès, elle est, elle sera de plus en plus ce qu'elle doit être, si nous voulons qu'elle prospère, un puissant agent du progrès pédagogique.

Extrait d'un discours, prononcé au Parlement, le 24 juillet 1895, par Charles Woeste.

A lire:

A. Tihon,
Cent cinquante ans d'enseignement catholique,

dans **Humanités chrétiennes**,
juin-juillet 1979-1980, p. 441-453.

M. De Vroede,
Onderwijs 1840-1878, 1878-1914,
dans (Nieuwe) **Algemene Geschiedenis der Nederlanden**,
t. 13, p. 111-125 et 328-351.

A visiter:

un collège remontant au 19^e siècle, par exemple Saint-Michel à Bruxelles ou Saint-Julien à Ath.